

## 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: ALKYSOB toutes teintes
Code du produit	: 27309E
Type de produit	: Peinture
Groupe de produits	: Produit commercial

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Peintures et revêtements

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PEINTURES SOB  
 ZI - Rue Ambroise Croizat  
 BP 10  
 46130 BIARS-sur-CERE - FRANCE  
 Tel. : 05 65 38 60 20 - Fax : 05 65 38 57 98  
 e-mail : securite-produits@peintures-sob.fr - Internet : <http://www.peintures-sob.fr>

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	: ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59, 24h sur 24, 7j sur 7 Centres antipoison et de toxicovigilance français : <a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>
--------------------------	---

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)**

Flam. Liq. 3	H226
STOT SE 3	H336

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'information complémentaire disponible

## 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008** Extra étiquetage à afficher Extra classification(s) à afficher

Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement	: Attention
Composants dangereux	: Hydrocarbures en C9-C11, < 2% aromatiques
Mentions de danger	: H226 - Liquide et vapeurs inflammables H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
Conseils de prudence	: P210 - Tenir à l'écart des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles, de la chaleur. Ne pas fumer P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P260 - Ne pas respirer les vapeurs, brouillards P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280 - Porter un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection

# ALKYSOB toutes teintes

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
EUH208 - Contient 2-butanone oxime(96-29-7). Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 3.1. Substances

Non déterminé.

### 3.2. Mélanges

Hydrocarbures en C9-C11, < 2% aromatiques	(N° CE) 919-857-5 (N° REACH) 01-2119463258-33	20 - 50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304
2-butanone oxime	(n° CAS) 96-29-7 (N° CE) 202-496-6 (Numéro index) 616-014-00-0 (N° REACH) 01-2119539477-28	0,01 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour), H332 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351

Texte complet des phrases H: voir section 16

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de malaise consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

# ALKYSOB toutes teintes

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Assurer une ventilation appropriée. Évacuer la zone. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Après utilisation bien fermer le couvercle. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.  
Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Température de stockage : < 40 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### 8.1. Paramètres de contrôle

France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1000 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	1500 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	3 ppm (préconisé par certains fabricants)
France	VLE (ppm)	10 ppm (préconisé par certains fabricants)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter toute exposition inutile. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a un risque d'exposition.

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

# ALKYSOB toutes teintes

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830



<b>Vêtements de protection</b>	: Porter un vêtement de protection adapté aux conditions opératoires spécifiques, Conforme aux normes EN 943, EN 14605 et EN ISO 13982.
<b>Protection des mains</b>	: Porter des gants résistant aux substances figurant en section 3 de cette FDS, conformément à la norme EN 374
<b>Protection oculaire</b>	: Lunettes de sécurité, Lunettes anti-éclaboussures, Ecran facial, Conformes à la norme EN 166.
<b>Protection des voies respiratoires</b>	: Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire, Masque à gaz conforme à l'EN 14387, équipé de filtre ou de cartouche de type : A - Composés organiques à point d'ébullition élevé, >65°C (marron).
<b>Autres informations</b>	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Compris entre 23°C et 60°C (estimé)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1,181
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 384 g/l
Classe de COV (2004/42)	: iPS - Revêtements monocomposants à fonction spéciale. Teneur en COV maximale (prêt à l'emploi) : 500g/l
Indications complémentaires	: Valeurs indicatives obtenues pour la référence grise. De légers écarts peuvent être constatés pour les autres teintes.

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

# ALKYSOB toutes teintes

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.5. Matières incompatibles

Consulter le fournisseur de ce produit pour des recommandations spécifiques.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 5 mg/l/4h

DL50 orale rat	930 mg/kg Source : INRS
DL50 cutanée lapin	184 mg/kg Source : INRS
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	20 mg/l/4h Source : INRS

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Non classé  
Indications complémentaires : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Non classé

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Non classé

**Mutagénicité sur les cellules germinales** : Non classé

**Cancérogénicité** : Non classé

**Toxicité pour la reproduction** : Non classé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées)** : Non classé

**Danger par aspiration** : Non classé

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

CL50 Poisson (96h)	> 1000 mg/l
CE50 Daphnia magna (48h)	> 1000 mg/l
ErC50 Algues (72h)	> 1000 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique poisson	0,13 mg/l Oncorhynchus mykiss (QSAR Petrotox), 28j
NOEC chronique crustacé	0,23 mg/l Daphnia magna (QSAR Petrotox), 21j
NOEC chronique algues	100 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata, 72h

CL50 Poisson (96h)	843 mg/l Pimephales promelas
CE50 Daphnia magna (48h)	750 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Non établi.
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	80 % 28j

# ALKYSOB toutes teintes

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Persistence et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Log Pow	0,63
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Ecologie - sol	Non établi.
----------------	-------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
Hydrocarbures en C9-C11, < 2% aromatiques ( )	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer le contenu en accord avec les réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

Non soumis aux prescriptions de l'ADR, selon les critères de la section 2.2.3.1.5, pour les emballages d'une capacité inférieure à 450 litres

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU : 1263

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : Peinture  
Description document de transport : UN 1263 Peinture, 3, III, (D/E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 3  
Code de classification (ADR) : F1  
Classe (IATA) : 3  
Classe (IMDG) : 3  
Classe (ADN) : 3  
Code de classification (ADN) : F1  
Étiquettes de danger : 3



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

# ALKYSOB toutes teintes

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
MPO	: Non
Autres informations	: Pas d'information supplémentaire disponible.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler)	: 30
Code de classification (ADR)	: F1
Panneaux oranges	: 
Dispositions spéciales (ADR)	: 163, 640E, 650
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E
Quantités limitées (ADR)	: 5I
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Code EAC	: •3YE

#### 14.6.2. Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 163, 223, 955
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-E
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Propriétés et observations (IMDG)	: La miscibilité dans l'eau dépend de la composition.

#### 14.6.3. Transport aérien

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Dispositions spéciales (IATA)	: A3, A72, A192
Code ERG (IATA)	: 3L

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Dispositions spéciales (ADN)	: 163, 64E, 65
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0
Transport interdit (ADN)	: Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

# ALKYSOB toutes teintes

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### France

**Maladies professionnelles** : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330 (H225 ou H226)		

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP), modifiant le RÈGLEMENT (CE) 1907/2006 (REACH).

Textes des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (inhalation:vapour) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310	Mortel par contact cutané
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique.

FDS - SOB

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

# ALKYSOB toutes teintes

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# Annexe à la Fiche de Données de Sécurité

## Table des matières de l'annexe